

Permanence Uzès : installation du délégué local défenseur des droits

Mise en place d'une nouvelle permanence à Uzès en mairie. René Cret, ancien maire de Bagnols-sur-Cèze devient le nouveau représentant, délégué local défenseur des droits. Publié le 03/03/2021

Publié le 03 mars 2021



René Cret, délégué défenseur des droits intervient deux matinées par mois, sur rendez-vous, sur Uzès

Localement les délégués défenseur des droits font des démarches de conciliation, de règlements à l'amiable. Si les demandes ne relèvent pas directement de leur compétence, ils orientent les plaignants vers l'interlocuteur efficace.

Ils représentent sur le territoire la défenseure des droits, Claire Hédon nommée par le président de la République en mai 2020. Leurs missions comprennent notamment la défense des droits des usagers des services publics (collectivités territoriales, CPAM, CAF, Pôle emploi...); ayant délégation de service public (EDF, SNCF, ...); des droits des enfants; de la lutte contre les discriminations; la protection des lanceurs d'alerte.

Les personnes physiques françaises ou étrangères peuvent faire appel à un délégué dans un cadre départemental après avoir entrepris des démarches qui se sont avérées infructueuses.



Les permanences sur Uzès auront lieu tous les 2ème et 4ème mardi de 9h à 12h, dans les locaux de la mairie d'Uzès sur rendez-vous. Contact : service accueil mairie d'Uzès au 04 66 03 48 48 en précisant l'objet de la rencontre.



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
DIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)